

DÉLIBÉRATIONS

N°17/2022

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE
MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	17/2022
Membres présents :	39		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	30 mars 2022
Nombre de votants :	46		

Date de convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 2 avril 2022

Le trente mars deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : De WILDE Florent, JOBET Yohan, LEROY Daniel, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DUPUIS Thierry, GAUDY Christophe, HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

CC4V : DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, COULON François, De LAPORTE Hélène, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Éric, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, FAURE Cyril, GABORET Grégory, LEON Fabien, MASTYKARZ Catherine, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain, GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : ROBINEAU Isabelle, WURPILLOT Stéphanie, FÉVRIER Albert.

3CBO : BETHOUL Christophe.

CC4V : BERTHAUD Jean.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20220330-D17_2022-DE

AME : BASCOP Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CHARLES Valerie, CLERET Benjamin, DEMAUMONT Franck, GAILLARD Michel, LAVIER Jean Charles, TOURATIER Claude, WEBER Edouard.

POUVOIRS : M. LAVIER Jean Charles a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, M. TOURATIER Claude a donné pouvoir à M. COULON François, M. DEMAUMONT Franck a donné pouvoir à M. FAURE Cyril, M. CLERET Benjamin a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, MME. CHARLES Valerie a donné pouvoir à M. DIGEON Benoît, M. BETHOUIL Christophe a donné pouvoir à DUPUIS Thierry, M. FÉVRIER Albert a donné pouvoir à MME. MARTIN Valérie.

Secrétaire de séance : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Projet délibération - ADHESION AU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere ainsi que la convention additionnelle Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données,

CONSIDERANT que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere et de la convention additionnelle Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données feront l'objet d'avenants,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion du PETR Gâtinais montargois au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,

DÉLIBÉRATIONS

N°17/2022

APPROUVE les termes de la convention constitutive entre le PETR Gâtinais montargois et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

APPROUVE les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,

AUTORISE le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,
DESIGNE Monsieur Frédéric NERAUD en qualité de représentant titulaire pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Pour extrait, certifié
conforme :

Le Président
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20220330-017_2022-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20220330-017_2022-DE